



Estimation de la maison cause divorce

Par **JeanJanie**, le **04/03/2016** à **09:48**

Bonjour.

En instance de divorce le notaire a fait il y a deux ans l'estimation de notre maison. Selon les agences le prix est surévalué compte tenu de l'endroit et du marché actuel.

Le partage se fera lors de la vente sur le prix estimé ou le prix réel de la vente?

Vous remerciant de votre réponse, veuillez agréer mes sincères salutations.

Robert Gadenne.

Par **catou13**, le **04/03/2016** à **10:59**

Bonjour,

2 ans c'est long, depuis le Marché a évolué. Redemandez des avis de valeur à deux agences. Je ne comprends pas bien, allez vous partager la maison ou son prix de vente ? Dans le 2ème cas c'est le prix net vendeur qui est partagé.

Par **IsabelleP31**, le **09/06/2016** à **16:24**

Je vous conseille effectivement de faire appel à une ou plusieurs nouvelles agences immobilières pour réaliser d'autres estimations immobilières (<http://www.sporting-immobilier.fr/realisez-votre-estimation-immobiliere-sur-toulouse/> par exemple). Si vous vendez la maison, le partage se fera sur les revenus dégagés, donc c'est important d'avoir une idée claire du prix de vente.